Dispositif d'alerte en santé travail mis en place dans la région Lorraine

Événements de santé inhabituels survenant en milieu professionnel

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

CHU NANCY
www.chu-nancy.fr

inrs

InVS
INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE

Présentation du Gast

Un Groupe d'alerte en santé travail (Gast) est mis en place en Lorraine pour répondre aux signalements d'évènements de santé inhabituels survenant en milieu professionnel.

Le Gast est composé d'experts des risques professionnels, avec des représentants :

- de l'Inspection médicale du travail de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) ;
- de la Consultation de pathologie professionnelle (CPP) et du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Nancy ;
- de l'Institut national de recherche et sécurité (INRS) ;
- et de l'Institut de veille sanitaire (InVS) : le Département santé travail (DST) et la Cire Lorraine-Alsace.

Quoi signaler ?

Tout évènement de santé inhabituel survenant en milieu professionnel, notamment des cas groupés d'une même maladie ou de mêmes symptômes (cancers, malaises, etc.) ou une exposition pouvant avoir un impact sur la santé des travailleurs (arsenic sur un chantier, nuage toxique au sein d'un dépôt, etc.).

Pourquoi signaler ?

Pour confirmer le caractère inhabituel de l'évènement, rechercher un lien avec l'environnement professionnel et, si nécessaire, renforcer la prévention et la surveillance sanitaire.

Comment signaler ?

En s'adressant à la **Cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaire (CVAGS)** chargée de réceptionner et traiter le cas échéant avec la Cire, les évènements pouvant avoir un impact sur la santé de la population en Lorraine.

Tél. : 03 83 39 28 72
Fax : 03 83 39 29 73
ars-lorraine-cvgs@ars.sante.fr

Comment sont traités les signalements ?

Après réception par la CVAGS :

- transmission à la Cire et traitement du signal par les membres du Gast dans les plus brefs délais afin d'apporter **une analyse coordonnée** au déclarant de l'évènement (analyses toxicologiques, épidémiologiques, etc.) ;

- en cas d'investigation* : concertation de la Cire avec le médecin du travail et le responsable de l'entreprise pour sa mise en œuvre. À l'issue, remise au médecin du travail, au responsable de l'entreprise et au déclarant de l'évènement, d'**un rapport d'investigation et de recommandations sur les mesures à prendre**.

**Accès aux informations et confidentialité des données : la loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique permet à l'InVS d'accéder aux informations couvertes par le secret médical. Conformément aux autorisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) de l'InVS, la Cire s'engage à assurer la confidentialité des données tout au long de l'analyse.*

Pour en savoir plus

Institut de veille sanitaire (InVS)

Cire Lorraine-Alsace, Nancy
Claire Janin - Tél. : 03 83 39 28 79

DST, Saint-Maurice
Juliette Chatelot - Tél. : 01 55 12 51 60

Liens utiles

ARS Lorraine
www.ars.lorraine.sante.fr

CHU Nancy
www.chu-nancy.fr

Inspection médicale du travail – Direccte Lorraine
www.lorraine.direccte.gouv.fr

InVS
www.invs.sante.fr

INRS
www.inrs.fr

- **Coordination du dispositif par l'InVS** (DST et Cire Aquitaine)
- **Région pilote :** Aquitaine (2008)
- **Régions ayant déjà mis en place le dispositif :**
  - Languedoc-Roussillon (2011)
  - Pays de la Loire (2011)
  - Auvergne (2011)
  - Midi-Pyrénées (2011)
  - Lorraine (2012)
  - Centre (2012)
  - Nord Pas-de-Calais (2012)

Institut de veille sanitaire
12 rue du Val d'Osne
94415 Saint-Maurice Cedex France
Tél. : 33 (0)1 41 79 67 00
Fax : 33 (0)1 41 79 67 67
www.invs.sante.fr

ISSN : 1956-5488
ISBN : 978-2-11-129766-1
ISBN NET : 978-2-11-129767-8
Impression : Bialec - Nancy
Tirage : 460 exemplaires
Septembre 2012
Réalisation : Service communication - InVS